

2010/14

La migration des subsahariens vers l'Europe via le territoire nord-africain comme espace de transit

par JUSTIN NZAYINAMBAHO

*Analyses &
Études*
Société



Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Éducation permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro SBOLGI, Editeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

MONDE ET DROITS DE L'HOMME

Notre société a la chance de vivre une époque où les principes des Droits de l'Homme protègent ou devraient protéger les citoyens contre tout abus.

ÉCONOMIE

La Presse autant que les publications officielles de l'Union européenne et de certains organismes internationaux, s'expriment sur les problèmes de l'immigration et s'interrogent sur la manière d'arrêter ce flux important.

CULTURE ET CULTURES

La Belgique, dont 10% de la population est d'origine étrangère, est caractérisée, notamment, par une importante diversité culturelle

MIGRATIONS

La réglementation en matière d'immigration change en permanence et SIREAS est confronté à un public désorienté, qui est souvent victime d'interprétations erronées des lois par les administrations publiques, voire de pratiques arbitraires.

SOCIÉTÉ

Il n'est pas possible de vivre dans une société, de s'y intégrer, sans en comprendre ses multiples aspects et ses nombreux défis.

Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur notre site www.sireas.be



**Service International de Recherche,
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**
Secteur Éducation Permanente
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58
educationpermanente@sireas.be – www.sireas.be

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

La migration des êtres humains est un vieux phénomène, complexe qui a ses racines dans l'histoire de l'humanité. Elle est étroitement liée à l'interdépendance entre les peuples, les civilisations et les économies¹ et, elle n'a jamais cessé de se développer, de se diversifier et ainsi de poser aux nations des défis de taille.

Durant la décennie 1990 l'hypothèse qui a été émise est que la libéralisation des échanges (de biens, de capitaux et de technologie) tant au niveau multilatéral que dans le cadre d'accords d'intégration régional (Euromed, ALENA) réduirait l'incitation à émigrer du Sud vers le Nord² ; cette hypothèse a, au contraire, contribué à l'accélération de la diversité des nationalités des migrants et des canaux migratoires empruntés ainsi que l'élargissement des pays concernés par la migration.

Si en 2004 les chiffres montraient que le nombre de personnes résidant en dehors de leur pays de naissance, s'élevait à environ 192 millions, dont plus d'une trentaine de millions de réfugiés³ ; ce nombre, probablement encore plus volumineux qu'il ne paraît ne cesse d'augmenter (malgré les restrictions à l'immigration qui ont vu le jour dans de nombreux pays) d'autant que les chiffres habituellement utilisés sont des statistiques officielles et cachent les flux croissant de migrants "irréguliers".

1 Dialogue 5+5, Conférence ministérielle sur la migration (Tunisie, les 16 et 17 octobre 2002) ; <http://www.maec.gov.ma/fr/déclaration-fr.pdf>

2 El Mouhoub Mouhoud, *Les nouvelles migrations : un enjeux nord/sud de la mondialisation*, Encyclopedia universalis France, SA, 2005

3 Lire le rapport des Nations Unies de 2004 ; division du développement économique et social

Tout comme dans d'autres pays occidentaux, il prend de l'ampleur dans l'espace européen en raison de la montée des migrations d'horizons différents en provenance des pays du sud. Depuis le milieu des années 90, la question des migrants venant d'Afrique subsaharienne vers l'Europe attire de plus en plus l'attention de l'opinion publique et du monde politique. Les pays d'Europe du Sud ne cessent de faire face à l'arrivée de migrants "irréguliers" tentant de traverser la Méditerranée à partir de l'Afrique du nord.

Comme plusieurs reportages l'ont montré, les africains subsahariens utilisent les régions du nord de l'Afrique comme un point de transit vers l'Europe. Ces migrants viennent d'Afrique de l'Ouest voire d'Afrique Centrale. Ceux qui échouent deviennent alors cibles de l'inflexion d'une attitude politique des pays nord-africains qui refusent de se considérer comme destination des migrants irréguliers. Cette inflexion antimigratoire oblige ces migrants venant d'Afrique subsaharienne à diversifier leur parcours. Dépourvus de statut légal ils deviennent vulnérables à des formes d'exploitation sévère et à différents abus.

Dans ce contexte, l'objectif principal de cet article sera de chercher à comprendre leurs motivations, leurs espoirs, leurs désillusions. Ainsi, la question centrale est : comment font-ils pour survivre pendant qu'ils se trouvent dans les régions dites de transit, pendant la traversée du Sahara ? Quels sont leur possibilité de se déplacer ? Comment déjouent-ils les contrôles imposés par les administrations locales, nationales et/ou transnationales ?

QUELLES SONT LES CAUSES DE CETTE MIGRATION DES SUBSAHARIENS ?

La plupart des auteurs s'accordent à reconnaître que la misère, la pauvreté et la recherche de travail sont les premières causes des flux migratoires vers l'Europe. Il faut reconnaître, cependant, que ces raisons, bien que dominantes, ne peuvent pas expliquer à elles seules les migrations. L'enclenchement, l'activation et le déroulement du processus migratoire sont le produit d'une conjonction de plusieurs facteurs internes. Mais ce processus n'aurait pas pris une grande importance s'il n'existait pas d'autres facteurs d'appel dans les pays d'accueil. Ce schéma s'inscrit dans l'un des modèles théoriques connus de la recherche en matière de migration, celui de "l'attraction-répulsion"⁴ dit encore *push and pull factors*.

4 .Slotnik. H, *Théories sur l'immigration internationales*, in G. Caselli, J. Vallin et G.

Les causes principales qui poussent des populations à renoncer à leur stabilité pour émigrer sont multiples et complexes : d'ordre politique, social, culturel, économique, ...

Parfois ces causes se combinent dramatiquement. Si une personne quitte son pays, sa famille, ses proches, sa culture ce n'est souvent pas uniquement pour une seule raison. Différents facteurs l'ont poussée, pourrait-on dire, à bout, au bout des souffrances cumulées.

Dans sa communication⁵ intitulée "Intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'Union Européenne avec les pays tiers", la Commission Européenne donne une série de causes des migrations qui sont entre autres : les conflits armés, les épurations ethniques, les violations des droits de l'homme, les persécutions, les catastrophes naturelles (la dégradation de l'environnement en général), la répartition inégale des revenus, les taux élevés de chômage, une croissance économique faible et un faible niveau de gouvernance,... On peut aussi allonger la liste en y ajoutant, par exemple, pour le sud du Sahara, la famine, le manque d'espace cultivable en raison soit de la surpopulation étroitement liée à une forte croissance démographique, l'érosion des sols et la sécheresse, ou encore l'appropriation des terres cultivables, par des États ou par des entreprises étrangères au profit de l'agribusiness⁶.

Il serait intéressant de continuer à étudier, à mettre à jour les causes qui poussent des millions d'hommes et de femmes hors de leurs pays afin de voir comment travailler sur ces causes pour permettre à tout être humain de vivre dignement dans son propre pays entouré de ses proches. Plus loin, nous tenterons d'avancer quelques éléments de réflexion pour agir sur les causes de migrations.

Wunsch; *Démographie : analyse et synthèse. Les déterminants de la migration*, Paris, éd. Ined, 2003, p. 55

5 Communication du 3/12/2002 au Conseil et au Parlement Européen, tiré de la synthèse se trouvant à l'adresse : <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/133207.htm>.

6 Des millions de paysans africains sont expulsés de leurs terres par certains États et/ou des firmes multinationales qui, sous prétexte d'insécurité alimentaire, veulent externaliser leur production alimentaire nationale en achetant ou en louant de vastes terres agricoles fertiles en Afrique pour assurer leurs propres besoins alimentaires. L'ONG GRAIN (<http://www.grain.org/go/mainbasse>) cite l'Arabie Saoudite, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Égypte,... De surcroît, un rapport du 26/4/2010 produit par un "Think Tank" de l'Okland Institute a accusé la Société Financière Internationale (SFI, filiale de la Banque Mondiale) de faciliter l'accapement des meilleures terres agricoles en Afrique par des groupes privés étrangers ; lire à ce propos : Anuradha Mittal et Shepard Daniel ; *Investment in Agriculture : the Role of the International Finance corporation in the global Land*. <http://www.oklandinstitute.org/node/view/555>

La migration transnationale des subsahariens se superpose aux circulations locales et se greffent aux mobilités internationales à partir des pays nord-africains.

Depuis les années 1990, des dizaines de milliers de migrants subsahariens, fuyant la guerre, les épidémies, la misère et le chômage ou se sentant tout simplement "à l'étroit" dans une société qui ne leur offre rien à la hauteur de leurs ambitions, quittent leurs pays (Afrique de l'Ouest ou Centrale) et traversent chaque année le Sahara, la Méditerranée ou l'Océan atlantique. Ils traversent plus ou moins clandestinement l'Afrique, régions par régions, frontières après frontières, en se réorganisant et en s'installant durant un certain temps dans les pays du Maghreb, et plus particulièrement au Maroc. Leur parcours dangereux et très long est avant tout transnational : ce sont des transmigrants. Ces nouvelles configurations migratoires sont en effet le résultat de l'établissement de réseaux sociaux transversaux aux États-nations qui permettent à ces acteurs de circuler dans et travers ceux-ci. Une fois le Sahara franchi, ils s'introduisent et se re-localisent collectivement dans les espaces régionaux et nationaux du Maghreb, circulant d'un pays à l'autre en jouant avec les différentes approches que ces États-nations ont du phénomène⁷. Superposant de nouvelles relations sociales et de nouvelles logiques sur ces territoires, ils tentent ainsi d'échapper par leur mobilité au contrôle de l'État. Ils utilisent la dispersion dans l'espace comme une ressource.

Cette transmigration est le résultat d'un projet, dans le sens de l'image d'une situation que l'on espère atteindre. C'est-à-dire tout ce par quoi les personnes tendent collectivement ou individuellement à modifier le monde qui les englobe, ou eux même, et leur position dans cet environnement. Ces transmigrants se construisent un projet qui prend son sens dans la migration transnationale en et qui se projette sur les espaces et les frontières que celle-ci amène à franchir. Le projet est appréhendé comme un objectif supérieur à tous les buts. Il apparaît alors qu'ils se réalisent en tant qu'acteur de leur vie en se dotant d'un projet migratoire qui se substitue à un projet de vie, à une mobilité sociale, et qu'ils se reconnaissent ainsi entre

⁷ Par exemple, les Maliens n'ont pas besoins de visa pour traverser l'Algérie, ni les Sénégalais pour le Maroc, à la condition qu'ils ne séjournent pas au-delà des temps impartis par chacune des législations. Ce qui pousse alors de nombreux subsahariens qui se trouvent au Mali à « acheter » des passeports de nationalité malienne pour passer en Algérie ; et pour ceux qui se trouvent au Maroc à « louer » des passeports Sénégalais afin de ne pas se faire arrêter lors d'un contrôle de routine.

eux. On se construit un ailleurs où tout devient possible, un espace imaginaire de réalisation sociale, un projet de vie, et pour y passer on élabore un projet migratoire qui ne peut se réaliser que par une migration transnationale.

Au-delà des origines nationales, religieuses et ethniques, ces transmigrants se reconnaissent à l'intérieur d'un espace qu'ils traversent au cours de leur migration car non seulement ils viennent de l'Afrique Noire, mais aussi parce qu'ils créent une histoire commune ; une "aventure". Leurs projets migratoires se ressemblent. Ce lien social original qui se forme autour du projet migratoire commun contribue d'une certaine façon à l'acquisition d'une des dimensions du savoir-faire nomade : organiser en situation de mobilité l'entraide et la solidarité autour de la complémentarité et instituer collectivement des circulations en repérant des routes migratoires déjà existantes ou en dessinant de nouvelles pour y repasser ou faire passer ceux qui suivent.

Leur "savoir-passer" les frontières qui caractérise leur identité de migrant se nourrit aussi du "savoir-passer" autochtone nouant alors avec ces derniers des relations sociales nouvelles, car issues de la mobilité.

Face aux fermetures progressives des frontières de l'Union Européenne, ces nouveaux flux migratoires reconfigurent à partir du Maghreb, les formes, les temps et les territoires de la migration en cherchant de nouvelles destinations mais aussi de nouvelles manières de contourner les contraintes territoriales, les frontières et les injonctions des États-nations. Les dispositifs que ces circulations produisent s'appuient concrètement sur des réseaux sociaux, plus ou moins organisés, mais qui présentent la particularité d'articuler, sur des espaces distants, des jeux d'acteurs en interaction avec des environnements différenciés et induisant des rencontres d'un nouveau genre. Celles-ci montrent combien cette altérité produite "par le bas" au Maghreb, par des populations jeunes, dynamiques et en constantes mobilité, agit sur les sociétés locales. Ces mouvements migrants "bousculent" les images que les sociétés d'accueil ou de passage se font généralement de ces mouvements migratoires. C'est le cas au Maroc tout comme en Algérie⁸. Les groupes maghrébins (surtout les jeunes de 25-30 ans) issus de certaines collectivités marginales ou de milieux exposés à la présence des transmigrants subsahariens dans les quartiers populaires, traitent et intègrent les phénomènes de leur présence, de leur passage

⁸ Lire à ce propos, Hein de Haas., *Migrations Transsahariennes vers l'Afrique du Nord : Origines Historiques et Tendances actuelles*. Université d'Oxford, novembre 2006

et de leur installation plus ou moins temporaire, à partir de valeurs sociales inédites. Le rêve de l'Europe idéalisée et le sentiment d'être les "laissés-pour-compte" de leur pays et de l'économie mondialisée, deviennent les bases à partir desquelles se négocie la complémentarité. Ces bases sont celles d'une communauté qui tente d'être l'acteur déterminé de son destin.

Les groupes transmigrants subsahariens s'ancrent dans les sociétés maghrébines en greffant leurs propres mobilités sur celles des populations maghrébines. Leur projet migratoire et leur désir de mobilité se ressemblant, le "savoir-circuler" des autochtones et leur soutien, même minimal, deviennent des conditions fondamentales pour cette migration transnationale⁹ qui, en raison des contrôles et des répressions des États, ne pourrait se réaliser qu'en trouvant des "entrées" parmi les populations locales. Ces transmigrants savent se glisser dans les interstices laissés par les États et les marges que les populations autochtones ont su négocier localement.

Après avoir traversé le Sahara et avoir passé la frontière algéromarocaine, ils se réorganisent en se répartissant tout le long du nord marocain sur la côte méditerranéenne. Ils tentent alors de passer directement par voies terrestres dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla¹⁰ car c'est la voie clandestine la moins dangereuse pour atteindre l'U.E. Certains tentent de passer par la mer, en traversant par de petites embarcations, le détroit de Gibraltar avec les risques que tout cela comporte. D'autres tentent de passer par l'Atlantique, à partir des côtes maritimes du sud marocains vers les îles Canaries. Ils espèrent comme leurs homologues marocains rejoindre les rives espagnoles et au-delà l'Europe. Ceux qui restent dans le nord du Maroc espèrent passer le plus vite possible. Ils n'ont généralement pas beaucoup de moyens financiers et n'ont qu'une seule obsession : quitter ce pays avant de se trouver dans la misère. Mais en attendant ils doivent s'organiser dans un endroit sûr et stable où ils pourront vivre le temps de redéfinir leur projet migratoire et de reconstituer un petit capital. C'est ainsi que des camps de fortune se sont établis au fil du temps dans les forêts du nord, d'une grande précarité, certes, mais

9 En insistant sur le terme transnational, on marque le fait que ces nouvelles configurations migratoires sont le résultat de l'établissement de réseaux sociaux transversaux aux États-nations qui permettent à ces acteurs de circuler dans et à travers ceux-ci malgré leur volonté unilatérale de contrôle du territoire et de contrôle social issus de l'appropriation de l'espace.

10 Ceuta et Melilla sont des anciens territoires marocains occupés par l'Espagne depuis l'époque coloniale, jamais rétrocédés au Maroc et qui font donc partie de l'espace Schengen. Ceux qui arrivent à passer dans ces enclaves se trouvent pour la plupart placés dans des centres de transit et attendent que leur sort soit traité par les autorités espagnoles.

bien structurés avec une solidarité entre migrants impressionnantes.

Ils s'organisent dès lors en collectif en se fondant sur leur complémentarité : leur origine modeste, leur "africanité" mais surtout leur nouvelle identité d'"aventurier"¹¹, de "clandestin". Ces groupes transmigrants se reconnaissent, entre eux, à l'intérieur de l'espace qu'ils traversent au cours de leur migration transnationale car ils créent peu à peu, au fil des circulations, une histoire commune : leurs projets migratoires se ressemblent et les rassemblent. Malgré la diversité des appartenances nationales et socioculturelles, la coopération devient le seul moyen de faire face à l'adversité. Les stratégies de passages individuels se redéfinissent alors collectivement. Par exemple, quand ils décident "d'attaquer le grillage"¹² à l'aide d'échelles qu'ils ont faites pour passer à Ceuta. Le bureau "politique" élu, ou autoproclamé, pour diriger le collectif, désigne d'un côté ceux qui devront faire diversion afin de mobiliser les autorités frontalières sur un ou plusieurs points, avec même parfois la "mission" de se faire prendre, et de l'autre ceux qui pourront passer. En se confrontant entre eux, ces transmigrants adoptent une position collective et en coopérant ils apprennent par l'expérience, des autres, puis par la leur, à passer les frontières.

En entrant en relation avec d'autres transmigrants, comme avec certaines autochtones qui ont une expérience professionnelle ou collective de la migration transnationale, en échangeant des services, des informations et en racontant leurs projets et leur périple, ils définissent une certaine identité spécifique qui va leur permettre de développer une conscience collective et également des compétences sociales. Savoir passer les frontières, par exemple, est un savoir qui s'élabore progressivement et qui s'expérimente collectivement durant les étapes. Ces étapes sont aussi un intermède entre un ensemble dans lequel ces transmigrants veulent passer et celui où ils le sont. Et c'est le réseau qui permet de faire la jonction entre les étapes en obtenant des informations sur les espaces qu'ils comptent traverser et la manière de rentrer en contact avec les collectifs qui s'y trouvent et qui sont susceptibles de les aider. C'est grâce au réseau que cette migration transnationale est possible : c'est la structure relationnelle qui permet d'orienter le projet migratoire et les trajectoires qui en découlent en nouant des relations déterritorialisées. C'est une boussole, car les transmigrants qui passent d'un espace de régulation

11 L'"aventure", c'est comme ça qu'ils nomment eux-mêmes leur migration.

12 C'est la façon dont ils nomment le fait de grimper à l'aide d'échelles les hauts grillages que l'U.E et l'Espagne ont construits le long des frontières terrestre de Ceuta et de Melilla, enclaves espagnoles dans le territoire national marocain.

en un autre, indiquent à ceux qui suivent comment réussir ce passage en se basant sur leurs propres expériences, nouant ainsi des relations déterritorialisées. Mais cela suppose que les signes balisant les routes soient reconnaissables par tous, c'est-à-dire qu'une identité collective rapproche socialement tous ces individus et qu'ils permettent aux acteurs d'interpréter les codes qu'ils élaborent. Tous ces signes sont le résultat d'une multitude de relations sociales qui, liées les unes aux autres, non seulement forment des réseaux sociaux qui s'établissent transversalement aux nations, le long des routes migratoires, étapes par étapes, mais également leur confèrent une identité spécifique : ces "aventuriers" sont des "nomades modernes".

Car, ainsi distribuées de telles informations sur la route à suivre contribuent à l'acquisition d'une des dimensions du savoir-faire nomade : instituer des circulations en repérant des routes déjà existantes ou en dessinant de nouvelles. Durant le rythme incessant de ces circulations, les routes migratoires sont balisées socialement : ils sèment des indices afin que d'autres puissent les reconnaître et en profiter. Ils n'ont pas simplement traversé des frontières nationales, ils ont dû passer du dehors au dedans pour s'introduire à l'intérieur des ensembles qui constituent une nation dans sa diversité, faisant à chaque fois l'expérience de l'altérité. Ils ont été confrontés à différentes cultures et modes de vie, différents types d'organisations sociales et politiques. Et pour cela ils ont dû apprendre à passer d'un espace social à un autre. En passant sans cesse d'un espace à un autre, ils doivent faire face à l'étrangeté, à la nouveauté, à l'instabilité : ils ne maîtrisent pas ce qui se passe dans les nouveaux espaces qu'ils traversent. Perdus, étrangers dans les sociétés dans lesquelles ils se rattachent un moment, ils s'orientent comme ils peuvent, grâce notamment à leur projet qui permet une proximité sociale avec les autres transmigrants et les autochtones qui partagent certains aspects de leur projets : la mobilité, la volonté de réussir malgré les épreuves, passer en **Europe, découvrir de nouvelles choses, être acteur de sa vie.**

PROJET MIGRATOIRE, PASSAGE ET SAVOIR-CIRCULER

** Le projet migratoire*

Au-delà des raisons objectives du chômage, de la misère ou des conflits armés, déjà évoqués par nombreux chercheurs, il serait utile d'examiner les dimensions subjectives produites par une telle migration transnationale. D'une part, cette transmigration ouvre des horizons et propose d'autres types de rapports sociaux : en élargissant le cercle des connaissances qui peuvent devenir des cercles d'entraide, en faisant

rencontrer des individus qui ne sont pas issus du même espace social, elle rend possible l'inattendu et l'altérité.

D'autre part, il y a la volonté de prendre leur destin en main et de refuser de subir un système dans lequel ils ne trouvaient plus leur place. Car ce qui paraît lors des observations c'est surtout la notion de projet migratoire se fondant dans un projet de vie. C'est comme ça, d'ailleurs, qu'ils qualifient leur transmigration : "je vais chercher ma vie", "c'est l'aventure", "nous sommes les vrais aventuriers du XXI^e siècle !" raconte un migrant togolais.

Il apparaît alors qu'ils se réalisent en tant qu'acteurs de leur vie en se dotant d'un projet migratoire qui devient en cours de migration, un projet de vie. Depuis le départ, leur vie est menée par la mobilité. Grâce à cette mobilité, les problèmes passent au second plan, car durant leur voyage ils réalisent la première partie de leur projet, migrer. À chaque étape ils se rapprochent de plus en plus de leur objectif et ils réajustent en même temps leur projet. Ils sont parties aussi pour être libres d'une société où ils se sentaient à l'étroit ou en danger. Le fait de décider de partir envers et contre tout, c'est aussi faire partie de ceux qui prennent leur destin en main. La mobilité devient une réalisation en soi et une réalisation de soi : c'est leur nouvelle identité, celle des "aventuriers" qui ne se sont pas "laissés faire" et ont tenté l'ascension de la "montagne Europe".

Ainsi, ils espèrent réaliser, grâce à leur mobilité spatiale, leur désirs d'ascension sociale. Ils établissent, peu à peu, un espace de circulation qui devient alors, par la force des choses, le mode opératoire de leur projet migratoire. Car en attendant de passer en Europe et de concrétiser leurs rêves, il faut bien qu'ils vivent dans les sociétés dans lesquelles ils circulent à la recherche de solutions. Dès lors, le sentiment que les trajectoires migratoires tendent à se confondre produit un processus identitaire : venir d'un même endroit, passer par les mêmes espaces, circuler sur les mêmes territoires avec les mêmes pratiques pour se diriger vers les mêmes lieux, bref avoir le même projet, c'est faire partie du même mouvement historique. Malgré toutes les épreuves, et peut-être même parce qu'ils ont traversé toutes ces épreuves, ils gardent le rêve d'une existence meilleure. *"J'aimerais aller aux USA à partir de l'Espagne, me marier et vivre tranquille. J'ai suffisamment souffert, je ne veux penser qu'à l'avenir. J'ai entendu beaucoup d'histoires sur le passage en Espagne ; des gens qui ont été tués, qui sont morts de faim, de soif ou de fatigue. Je sais que c'est très dur d'y arriver, même si je dois y laisser la vie, je suis prêt à le payer de ma vie. Je veux tenter le voyage. (...) c'est dur oui,*

*mais je poursuis un vrai but*¹³. Leur détermination est inébranlable.

L'“aventure” est un jeu risqué, mais ils l'acceptent parce que leur projet est plus fort que la crainte. “Nous savons ce qui nous attend en cours de route. Mais, nous, nous sommes déjà morts ici ! Alors mourir physiquement pour une cause ne nous effraie pas plus... C'est la seule chance que nous avons et il faut la tenter !”¹⁴ racontent des jeunes migrants maliens. Tout le long du parcours les embûches sont là, se dressant devant eux comme pour mettre leurs projets à l'épreuve. Et c'est en les surmontant qu'ils se reconnaissent entre eux car ils se racontent toutes ces histoires sur leur parcours ou ceux de leurs compagnons. Ils racontent les difficultés qu'ils ont endurées, les morts qu'ils ont enterrés, mais aussi les moyens qu'ils ont mis en œuvre pour s'en sortir et ceux qu'ils espèrent pouvoir mettre en œuvre dans un futur proche.

** Le passage comme réalisation du projet migratoire*

Le passage de toutes les frontières (nationales, territoriales, sociales, culturelles, linguistiques, etc.), est au centre de leur projet migratoire. Et il y a une figure récurrente et très controversée qui permet de faire traverser les espaces, de faire passer les frontières : les passeurs. Les passeurs subsahariens s'organisent autour du réseau et la différence fondamentale avec la conception que l'on se fait des “filières clandestines” dans les médias, c'est qu'ils sont eux-mêmes des migrants. Ils n'entretiennent pas un rapport d'extériorité avec les autres migrants qu'ils font passer : à leur yeux, ce n'est pas un public ou une clientèle mais des compagnons de route. Ils ne se considèrent pas comme une organisation qui délimiterait le dedans et le dehors mais comme des médiateurs. Eux-mêmes ont bénéficié des services d'autres passeurs. Ceux qu'ils aident en retour ne sont pas étrangers au réseau mais font partie intégrante de ce dernier. De plus, ils ne font pas seulement passer aux autres les frontières physiques, il leur font passer les frontières sociales. Ils permettent aux nouveaux venus de se réorganiser et d'identifier les frontières sociales en s'adaptant aux normes et valeurs qui ont cours dans ces espaces. Il est nécessaire de trouver un quartier où pouvoir se loger sans difficulté et sans risque de subir un rejet des autochtones et d'assimiler la manière de circuler d'un espace de la ville à un autre. Il faut savoir comment, où et quand pouvoir se promener et faire ses courses. Ces passeurs ne font pas que faire traverser des espaces. En informant de la manière de vivre et des

13 Témoignage d'un jeune soudanais dans *Jeune Afrique* N° 2560 du 31 janv. au 6 fév 2010

14 Bensaad A, El Watan, *Les migrations transsahariennes, une mondialisation par la marge*, Machrek, 2005, p. 14

comportements à suivre, ils introduisent dans ces espaces. Certains d'entre eux nomment cela "resocialiser". Ceux qui ont ce savoir-faire deviennent peu à peu, au fil de leurs expériences et de leurs circulations, les têtes de pont des réseaux. Mais au préalable, ils passent par plusieurs statuts et le plus important est celui de "chairman" notamment.

Le "chairman" est une sorte de responsable d'un ou plusieurs collectifs. Il doit sa position à son expérience et à la connaissance de l'environnement social dans lequel il se trouve, et à son "savoir-circuler". Il s'entoure généralement d'un "bureau politique" dans lequel les rôles sont bien définis, comme celui de "trésorier" par exemple. Le *chairman* est un migrant-passeur : il fait partie du monde des transmigrants, il a été introduit dans l'espace qu'il fréquente, il a hérité des expériences et des réseaux relationnels de ceux qui étaient là avant lui, et à son tour il "resocialise" les nouveaux arrivants. Il a cette formidable capacité de jouer sur plusieurs espaces. Il prête ses services et les fait partager à d'autres : c'est un médiateur, non seulement entre les nouveaux migrants et les collectifs, mais également entre les nouveaux arrivants et le territoire dans lequel il les introduit. Ses services font souvent l'objet d'une transaction financière. Mais même lorsque c'est le cas, ce n'est qu'un moyen de subsistance qui se négocie constamment. C'est un moyen économique totalement encadré dans le social. À tel point qu'il n'y a pas systématiquement de paiement financier. De plus la transaction peut s'effectuer plus tard, au cours de services ou d'aides financières pour lui-même ou pour le collectif lorsqu'il en aura besoin. Cette dette engendrée par les nouveaux arrivants permet l'échange et la solidarité. Ainsi, en attendant de passer dans un nouvel ensemble, ces transmigrants se réorganisent collectivement et tentent, avec plus ou moins de succès, de tirer profit de l'étape dans laquelle ils se trouvent, afin de faire face à l'adversité, de redéfinir leur projet migratoire individuel. Les collectifs d'"aventuriers" qui s'organisent afin de contourner les contraintes et afin de survivre dans ces espaces, nous montrent la détermination de ces transmigrants.

LA MIGRATION DES SUBSAHARIENS AU MAGHREB : UN NOUVEL ESPACE DE CONFLIT ?

Les sociétés maghrébines se trouvent aujourd'hui confrontées à de nouveaux espaces de circulation qui sont connectés par un ensemble de liens sociaux denses et complexes et qui émergent et débordent quasi systématiquement leurs institutions et leurs cadres nationaux de

socialisation et de production identitaire.

Ainsi, les jeunes transmigrants subsahariens s'organisent en collectifs et établissent des réseaux transnationaux d'entraide et de coopération en se basant sur leur complémentarité : ils se rassemblent parce que leurs projets se ressemblent. Ensuite, ils apprennent collectivement à traverser les frontières ethniques, politiques, sociales et matérielles. En passant sans cesse d'un ensemble à un autre, ils expérimentent de nouvelles façons de concevoir l'altérité et la solidarité. Ils tissent également des liens avec certains autochtones soit parce qu'ils comptent s'installer plus durablement dans un territoire, soit pour organiser leurs futurs passages dans d'autres lieux. Mais pourtant, ce qui est en jeu ici, c'est que l'espace ouvert à ces nouvelles formes de circulations est un espace traversé par de formidables tensions qui s'imposent aux acteurs, qui dépassent les frontières nationales et qui s'ancrent dans une structure globale. Au Maghreb, ce phénomène migratoire implique des changements qui sont en cours entre les groupes, les individus, l'État et le territoire. Ces nouveaux acteurs transnationaux, qui charrient avec eux leurs réseaux relationnels et s'associent entre eux et avec certains autochtones au-delà des allégeances traditionnelles aux États-nations et aux ordres sociaux, redessinent de nouveaux jeux d'évitement, de négociation, de pouvoir et de domination.

Si les États centraux du Maghreb ont peu de chances de juguler entièrement un mouvement migratoire d'une telle ampleur, les injonctions¹⁵ de l'U E qui continuent de les solliciter pour plus de contrôles, ne font qu'amplifier les tensions : les logiques légalistes menées par le haut se confrontent aux logiques de mobilités menées par le bas par des associations temporaires de populations aux origines diverses. Cette confrontation peut faire le lit de conflits qui, à terme, peuvent devenir ravageurs, car face à la peur irrationnelle de l'Europe qui se sent assiégée, les acteurs de ces mouvements migratoires sont déterminés à réussir leur projet. Alors que les réseaux migratoires et les collectifs font preuve d'un cosmopolitisme novateur en organisant au-delà des origines, et parfois même des finalités, des coopérations, entérinant ainsi socialement le caractère civilisateur de tels espaces de confluences. Les décideurs, quant à eux, continuent à reproduire les dominations affermissant les dépendances et les inégalités amplifiées par la "mondialisation" des échanges menée par le haut, souvent au détriment des peuples de cette région du monde.

15 Lire à ce propos, Abdelkrim Belguendouz, *Maroc coupable d'émigration et de transit vers l'Europe*, Impression Boukhili, Kenitra, 2000.

ROUTES ET RÉSEAUX MIGRATOIRES

Il n'est évidemment pas possible de fournir une description exhaustive des routes suivies par les migrants subsahariens pour rejoindre l'Afrique du Nord et encore moins celle des réseaux de rapports et éventuellement de trafics qui se sont développés autour de la mobilité accrue des migrants. Il est connu que les trajectoires empruntées par les migrants obéissent à une logique de coût et d'efficacité des organisateurs. Ceux qui réussissent à avoir les moyens passent les frontières en achetant de faux documents ou en payant au barrage de police. Ceux qui n'ont pas les moyens errent au gré des informations qu'ils reçoivent ici et là mais qu'ils peuvent interpréter de façon erronée.

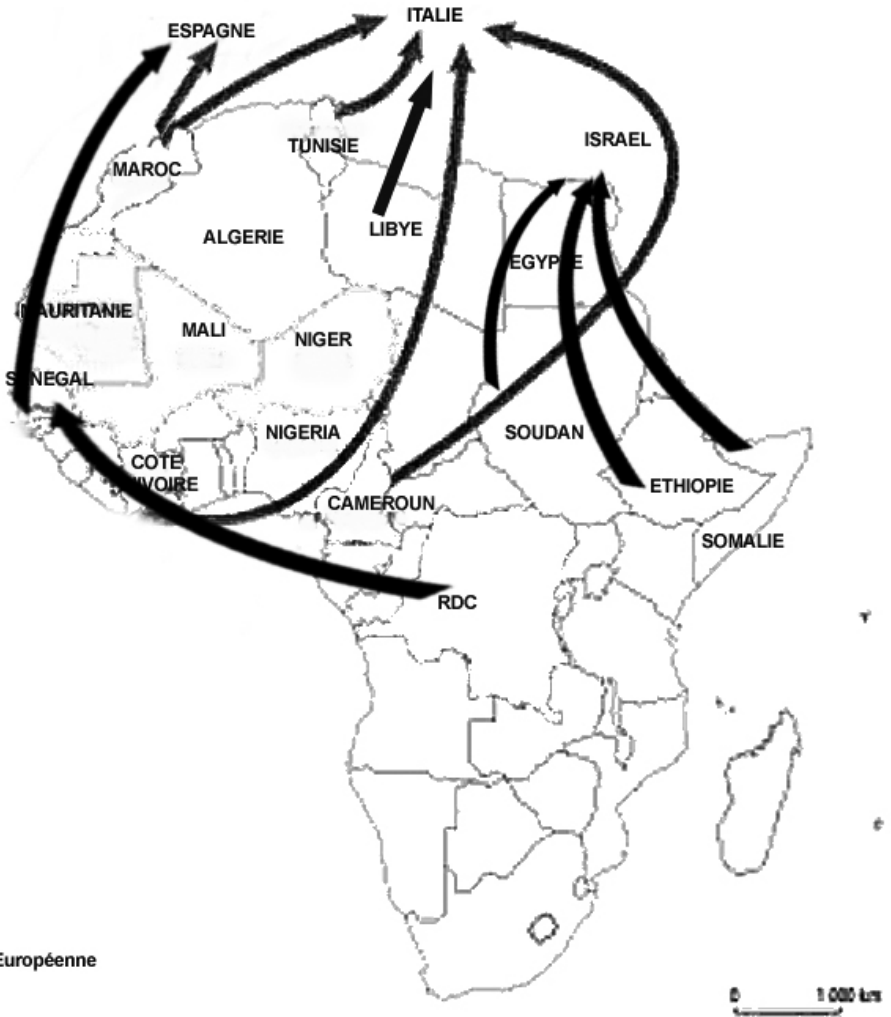
Les parcours empruntés par ces migrants peuvent être observés en deux principales routes terrestres dans cette partie du continent africain, dénommées "route nord-occidentale" et "route nord-orientale", mais ici comme ailleurs, les flux migratoires se réorientent assez facilement selon de l'ouverture ou la fermeture des frontières : les routes changent presque continuellement et un parcours qui aujourd'hui peut apparaître marginal pourrait ne plus l'être demain. Tout dépendra des informations qui circulent entre les migrants déjà installés dans des zones d'attente, par exemple au Maroc, en Libye ou en Égypte.

Sans trop de surprise on apprend qu'une diversification des trajectoires ne concerne que les migrants originaires de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Niger, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Togo, Bénin, Ghana, Nigeria) de l'Afrique Centrale (Cameroun, Gabon, République Centre-Africaine, République Démocratique de Congo) et de l'Afrique de l'Est (Soudan, Somalie, Érythrée, Éthiopie). Ces hommes et femmes essaient de rejoindre l'Europe en traversant le Sahara, la Méditerranée, ou l'Océan Atlantique. Les enclaves espagnoles de Ceuta et de Melilla (vestiges de la colonisation situés en territoire marocain) et l'italienne de Lampedusa, proche de la côte libyenne constituent les principales portes d'entrée en Europe. Un autre point d'entrée s'est ouvert plus à l'est à la frontière israélo-égyptienne, habituellement peu traversée, par les migrants originaires de l'Afrique de l'Est en route vers l'Israël, un pays qui n'était pas inscrit dans les destinations migratoires de populations subsahariennes et où les frontières sont un enjeu politique et stratégique majeur. Nous verrons plus loin comment cette frontière, perçue en Israël comme une frontière sécuritaire, est devenue aujourd'hui une frontière de migration irrégulière entre l'Afrique et Israël.

La transmigration des subsahariens se développe selon deux possibilités : à partir d'un pôle d'émigration d'Afrique de l'Ouest, Centrale ou de l'Est ; la première comprend un transit systématique par un autre pays d'Afrique : Afrique de l'Ouest suivi ou non d'un second par l'Afrique du Nord avant de rejoindre l'Europe. La deuxième inclut un transit par l'Afrique Centrale suivi ou non d'un autre par l'Afrique de l'Ouest avant d'atteindre l'Union Européenne. Les migrations sud/sud créent aussi des espaces circulatoires originaux ; elles évoluent par exemple entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord, l'Afrique Centrale tout comme l'Afrique australe.

Le périple de ces transmigrants se caractérise par une forte indétermination de son coût, de sa durée, des risques encourus, des zones traversées, des moyens de transport empruntés, ... La durée et le coût du voyage varient presque d'une personne à l'autre. L'absence de moyens financiers suffisant peut en effet faire durer indéfiniment le voyage ou encore faire dévier la route du migrant vers des pays où il peut espérer trouver un travail lui permettant de gagner de quoi payer la suite de son ticket vers l'Europe. Plus fondamentalement encore que l'évaluation précise du temps de voyage ou de son coût financier, une grande imprécision pèse sur le nombre de victimes sur cette périlleuse odyssee.

À l'aide de cette carte, la transmigration subsaharienne vers l'Europe nous permet de comprendre la fonctionnalité des espaces de transit sous forme des espaces-contact, des espaces-relais et des espaces redistributeurs. L'Europe du sud mériterait aussi le qualificatif d'espace redistributeur car à partir de là, les migrations des subsahariens se diffusent en Europe.



carte : Pays de transit des migrants subsahariens vers le nord (UE et Israël)

LES RAISONS DE LA LONGUEUR DU PARCOURS, LE CHOIX DE L'EUROPE ?

Les raisons qui expliquent la longueur du parcours emprunté sont schématiquement de deux ordres : en premier lieu, la difficulté du parcours pour des personnes aux ressources limitées, qui ont souvent traversé des pays en bus ou à pied et se sont arrêtées durant

le voyage pour travailler afin de pouvoir continuer leur chemin. Un migrant détaillant son parcours, explique que les “guides” connaissent parfois mal le trajet et se contentent de suivre les traces laissées dans le sable par les véhicules précédents, ce qui est source d’égarement pouvant aller jusqu’à la panne de carburant et à la mort des passagers si elle survient en plein désert.

Le recours aux “passeurs”, s’il existe indéniablement, est à relativiser. C’est au fur et à mesure du voyage que les migrants ont parfois fait appel à des “guides” pour passer telle ou telle frontière ou pour les accompagner dans une autre ville. Ils paient au fur et à mesure de leur déplacements, s’arrêtent, travaillent puis continuent leur route.

Le manque d’argent n’est pas la seule raison du changement d’itinéraire. La peur de “passer par l’eau” est aussi très dissuasive pour certains. La durée du parcours s’explique aussi par le simple fait que l’Europe n’était pas forcément la destination choisie au départ. Le parcours a souvent ainsi été plus long pour les migrants dont la grande majorité avait d’abord projeté de s’installer dans un pays voisin ou au Maghreb. Les conditions de vie difficile dans ces pays et les personnes rencontrées lors de leur parcours les ont amenées à poursuivre leur route.

Les difficultés rencontrées dans les différents pays traversés, l’impossibilité des’y installer de manière stable, d’obtenir une protection ou un véritable travail, l’absence de conditions de vie suffisamment dignes ainsi que les personnes rencontrées sur le parcours, poussent ces transmigrants subsahariens à choisir de rejoindre l’Europe quel qu’ait été leur motif de départ. Ce choix est exprimé avec une sorte de fatalité, comme une ultime chance après les épreuves du voyage.

MIGRANTS SUBSAHARIENS ET NOUVEAUX ENJEUX DE LA FRONTIÈRE ISRAËLO-ÉGYPTIENNE.

Israël, souvent présenté comme un pays aux frontières hermétiques, en particulier par la construction du Mur de séparation avec les territoires palestiniens, possède également une frontière longue de 220 km avec l’Égypte. Il n’y a pas longtemps cette zone frontalière entre l’Égypte et Israël, qui traverse le désert du Sinäi, était peu fréquentée, et donc très peu contrôlée de part et d’autre. Il n’y avait pas de véritable “culture de la frontière”. On peut donc parler ici, pour emprunter l’expression de Donnan et Wilson, de “zone frontière aliénée¹⁶” (“alienated borderland”) où l’échange routinier

16 Donnan H., Wilson T., *Borders : Frontiers of Identity, Nation and State*, Oxford, Berg, 2001, p. 51.

transfrontalier est absent en raison des tensions existant entre les deux États et où le contact quotidien dans cette zone frontalière est minimal, sinon inexistant.

C'est dans ce contexte que commence, surtout au début de l'année 2000, le passage vers Israël de migrants originaires d'Afrique Subsaharienne. En l'espace de quelques années, cette frontière israélo-égyptienne peu traversée, en dehors de contrebandiers bédouins, est devenue le point principal d'entrée illégale vers le territoire israélien.

On peut se poser la question de savoir comment cette frontière, perçue en Israël comme une frontière sécuritaire, est devenue aujourd'hui une frontière de migration irrégulière entre l'Afrique et Israël !

Divers facteurs peuvent expliquer ces développements, comme la recherche d'une nouvelle destination dans ces itinéraires d'exil pour les réfugiés qui ne se sentent plus en sécurité en Égypte depuis la répression de la police égyptienne, sous les bureaux du HCR, au Caire en 2005¹⁷. De même, l'ouverture en 2000 d'une représentation du HCR à Jérusalem et, en 2007, d'un bureau à Tel-Aviv a également décidé certains demandeurs d'asile à migrer vers Israël. Parce que la plupart des subsahariens n'auraient jamais pu obtenir de visa pour entrer légalement en Israël, ils optent pour l'entrée clandestine par la frontière israélo-égyptienne. Cette frontière représente, pour eux, la garantie d'une protection, l'assurance de vivre dans un pays qui prend peu à peu l'image d'une "terre d'asile".

En effet, ces circulations récentes se calquent sur les anciennes routes stratégiques de contrebande et les passeurs mettent à profit leur "savoir-circuler" dans ce terrain désertique, de même, on retrouve aujourd'hui au Sahara des routes migratoires calquées sur les anciens itinéraires d'échange des populations nomades touaregs. Sur d'autres frontières, entre Israël et les territoires palestiniens par exemple, les Bédouins détiennent le monopole sur le trafic des migrations informelle et imposent des prix élevés aux candidats au passage¹⁸. Plusieurs migrants soulignent que le prix du passage, fixé au Caire, dépend du point de la frontière où les passeurs les mènent : en fonction de la somme que l'on paie, il existe des endroits plus faciles à traverser et donc plus cher que d'autres. Suivant divers médias, c'est donc par la dynamique impulsée par les nouvelles populations qui traversent cette ligne de démarcation (demandeurs d'asile, migrants économiques, victimes de trafic d'êtres humains) et par les anciennes,

17 Voir Harrell-Bond B. (interrogé par F. Le Houérou), « Le drame de la place Mustapha Mahmoud au Caire », disponible sur <http://terra.rezo.net/article553.html>

18 Parizot C., « Tightening Closure, Securing Disorder », *Refuge Watch*, n°31, 2009, pp. 54-74.

qui en régulent le passage, que cette frontière se transforme peu à peu en frontière migratoire.

Avec l'accroissement du nombre de migrants forcés qui se dirige vers Israël, ce désert est désormais devenu un lieu de passage extrêmement surveillé, à tel point que le Premier Ministre israélien, Benyamin Netanyahou, a annoncé la construction d'un mur entre le désert du Néguev et celui du Sinai et a parlé de "véritable tsunami". "Israël est le seul pays du monde développé accessible à pied depuis le Tiers Monde et l'Afrique¹⁹". "Il y a une vague croissante qui menace les emplois israéliens, une vague de migrants clandestins que nous devons arrêter à cause de ses dures implications sur le caractère d'Israël". Le centre constituerait une "solution humanitaire pour les clandestins dans l'attente de leur expulsion" a-t-il ajouté²⁰. Bien qu'il soit signataire de la convention de Genève relative au statut des personnes déplacées, Israël ne l'a jamais entérinée dans la loi intérieure. Soucieux de préserver son identité, l'État hébreu veut éviter de créer les conditions juridiques à l'arrivée massive d'immigrants non juifs sur son territoire.

Pour empêcher les infiltrations et enrayer l'afflux de clandestins, Israël mise autant sur sa police de l'immigration aux pouvoirs renforcés et ne s'est pas privé de faire appel à l'Égypte, qui a pris l'injonction au pied de la terre, autorisant sa police à pratiquer la politique du "shoot to stop" ("tirer pour arrêter"). Cette politique, qui a fait 28 morts en 2008 et 20 en 2009, a été fort critiquée par Navi Pillay²¹ *"Je ne connais aucun autre pays où autant de migrants non armés semblent se faire tuer délibérément par les forces de l'ordre. Le nombre élevé de victimes suggère qu'au moins quelques responsables égyptiens de la sécurité ont pratiqué une politique du 'tirer pour tuer'"*.

Face aux protestations des organisations de droits de l'homme, les autorités égyptiennes répliquent qu'elles luttent contre les trafiquants et les terroristes. La perspective du mur israélien ne rencontre d'ailleurs aucune opposition en Égypte. Les patrouilles de sécurité égyptiennes ont été renforcées dans les zones frontalières avec Israël mais souvent ces efforts se traduisent par une augmentation du nombre de victimes. Cette brutalité excessive à la frontière a fait souvent l'objet de rapports réguliers par Amnesty International qui a appelé le gouvernement égyptien "à protéger les droits fondamentaux des personnes interceptées à la frontière avec Israël suite à la mort de

19 Lire l'article : "pas de terre promise pour les subsahariens" dans *Jeune Afrique* n°2560 du 31 janv - 6 fév 2010

20 *L'orient le jour*, quotidien libanais d'expression française, du 28 novembre 2010

21 Haut Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, au sujet des migrants africains tués en tentant de passer d'Égypte en Israël, dans *Jeune Afrique* n° 2590 du 29 août au 4 septembre 2010.

réfugiés soudanais, érythréens, ivoiriens et guinéens²²”. Ces voyages risqués font d’ailleurs l’objet d’une médiatisation croissante, comme en témoigne la couverture du Monde 2 avec la photo d’une famille soudanaise arrêtée en pleine nuit à la frontière par des soldats israéliens et le titre : *la fuite en Israël des réfugiés d’Afrique*. Venues du Darfour et d’Érythrée, des milliers de familles tentent au péril de leur vie d’entrer en Israël. Photo-reportage sur un drame méconnu²³.

Si on parle souvent de l’usage de la force et de la brutalité de la répression policière égyptienne, la délocalisation de la frontière israélienne par le contrôle égyptien à l’extérieur ou en deçà du territoire israélien doit aussi être prise en compte. Car “les instruments de la flexibilisation des frontières d’un État peuvent être également, en somme, les gouvernements d’autres États, avec leurs activités de police dont les buts et les modalités d’action sont dictés et contrôlés par les pays de destination²⁴”. Ainsi Israël imposerait ses propres politiques sécuritaires et anti- migratoires à son voisin égyptien qui les interprète à sa façon. L’U.E. ferait de même en exerçant des pressions sur le Maroc pour que celui-ci renforce le contrôle à ses frontières et plus particulièrement se charge d’arrêter les africains qui tentent de traverser la Méditerranée. Elle pratiquerait même l’offre insistante d’aide économique et de moyens d’action pour exercer les contrôles aux frontières. Car, pour certains pays comme par exemple l’Angleterre, l’Italie ou l’Espagne, la base de la politique européenne en matière de lutte contre l’immigration clandestine est l’amélioration des conditions économiques des pays de départ voire de transit.

Pour certains, dans ces pays, la clé de l’immigration clandestine des subsahariens, c’est le Maroc. Le Maroc est devenu le pays d’immigration et il doit en assumer les conséquences. Cette vision est confirmée dans un “document de stratégie”²⁵ du Meda (partenariat euro-méditerranéen) qui affirme que le Maroc est devenu, en outre, ces dernières années, un pays de transit des immigrés illégaux des pays subsahariens vers l’Union Européenne.

22 Amnesty international, document « action urgente » <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE15/038/2008>

23 Supplément au *Monde* du 30 août 2008

24 Cuttitta P., « Le monde frontière. Le contrôle de l’immigration dans l’espace globalisé », cultures et conflits, n°68, 2007, pp. 61-84

25 Linard A., *Immigration africaine: le Maroc chien de garde de l’Europe?* <Http://www.syfia.info/index.php5>

LA GESTION DES FRONTIÈRES DE L'U.E. : UN CONTRÔLE EXTERNALISÉ VERS L'AFRIQUE DU NORD ?

Avant le traité d'Amsterdam de 1997, dans le traité de Maastricht de 1992, non seulement l'immigration relevait de l'intergouvernemental, mais était au même niveau que le terrorisme. L'immigration était de ce fait criminalisée. Tout se passait comme si c'était l'immigration qui était en elle-même délinquance, comme si l'immigré était déjà en faute du seul fait de sa présence en terre d'immigration, toutes les autres fautes dont il pourrait se rendre coupable durant son immigration seraient comme redoublées, aggravées en raison de cette première que serait l'immigration²⁶.

Communautarisée à Amsterdam, l'immigration est rentrée dans le titre Visa, Immigration et Asile et, en compensation, une harmonisation dans les mécanismes des contrôles de frontières (extérieures) de l'U.E. s'imposait. Les pays tiers d'Afrique méditerranéenne étaient alors associés dans cette lutte (patrouilles communes au large de la mer méditerranée, soutien à l'insertion sociale de l'immigré, etc.). La stratégie de lutte aux frontières ayant montré ses limites, face aux flux migratoires croissant depuis le Maghreb, l'UE à travers l'union pour la méditerranée (UPM) externaliserait ses frontières à travers un contrôle en amont vers le sud du Maghreb.

Face à l'immigration en provenance d'Afrique du Nord (en particulier du Maroc, de l'Algérie et de la Libye) surtout vers les pays de l'Europe du sud, l'U.E. s'était dotée d'une agence de surveillance des frontières en 2004, baptisée Frontex ayant pour mission de coordonner la coopération opérationnelle entre États membres en matière de gestion des frontières extérieures. Opérationnelle depuis 2005, Frontex a joué un rôle de dissuasion envers les immigrants clandestins subsahariens tentant de rejoindre l'Europe en provenance de la Méditerranée et de l'océan Atlantique. En 2008, la Commission a présenté une communication visant à renforcer le système Européen de Surveillance des Frontières (EUROSUR), avec comme principal objectif, de soutenir les actions de Frontex, d'empêcher le franchissement non autorisé des frontières et de renforcer la sécurité intérieure de l'Union Européenne²⁷.

26 Sayad A., *Immigration et pensée d'État*, cité par Bastenier A. Mon délit? Mon origine : criminalité et criminalisation de l'immigration. Collection politique et histoire, Bruxelles, De Boeck, 2001, p. 52

27 Commission européenne, « Examen de la création d'un système européen de surveillance des frontières », MEMO/08/86, Bruxelles, 13/2/2008.

Face à la recrudescence des flux migratoires, la nécessité de renforcer la participation des policiers de pays de la Méditerranée occidentale (dont ceux du Maroc et de l'Algérie) dans la surveillance des frontières se faisait de plus en plus sentir. Déjà, le 22 décembre 2004, le Maroc avait créé un observatoire des migrations au sein de son ministère de l'intérieur²⁸, suivi de la mise en place des camps où s'effectue le tri des demandeurs d'asile. L'Union cherchait ainsi à reporter le poids de cette sélection à l'extérieur de son territoire. L'Algérie, pour sa part, avait mis en place un camp des "sans visa" à Reggane. Les patrouilles devaient être aussi étendues aux ports d'embarcation des migrants²⁹. Ce qui est en jeu, c'est le contrôle de la circulation des personnes avant même leur entrée sur le territoire de l'Union Européenne.

Les négociations entre l'U.E. et la Libye semblent suggérer que les européens sont prêts à aller très loin dans la volonté de faire des États du Sud les gendarmes luttant contre l'immigration clandestine. En effet, pour signer un accord d'association comprenant le volet immigration, la Libye exige la fermeture pure et simple du bureau du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) en plus de moyens financiers supplémentaires et du matériel de surveillance des frontières terrestres et maritimes qui viendront s'ajouter aux nombreux dispositifs de contrôle déjà financés par l'U.E. depuis le début des années 2000. La politique européenne sur l'immigration inclut également des "points d'accueil" sur le sol libyen, qui permettraient aux réfugiés de déposer leur demande d'asile sans prendre le risque d'une traversée de la Méditerranée.

Pour mieux comprendre l'importance de ce marchandage, il faut savoir que le HCR cautionne le rôle de la Libye dans la politique européenne de l'immigration et d'externalisation des frontières. En fait, la présence du HCR à Tripoli, laisse croire que "les boat-people refoulés en Libye, en vertu d'accords signés avec l'Italie et l'U.E., y trouve un minimum de sécurité et de protection". Or la Libye n'a pas signé la Convention de Genève sur les réfugiés qui interdit de repousser des réfugiés potentiels vers un pays où leur vie risque d'être mise en danger. Les rapports des ONG font état de maltraitances, d'enfermements et de déportations de milliers de migrants chaque année. En 2008, la plupart des migrants débarquant au sud de l'Italie étaient partis des plages libyennes. Pour mettre fin à ce phénomène, assimilé à une "invasion" par ses alliés de la Ligue du Nord, le Premier

28 Belguendouz A., « Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'UE: l'exemple du Maroc », in *cultures et conflits*, n° 57, printemps 2005, p. 201

29 Clochard O., « La Méditerranée : dernière frontière avant l'Europe », *les Cahiers d'Outre-mer*, n°222, pp. 159-180

Ministre Italien, Silvio Berlusconi, a conclu avec Mouammar Kadhafi, un traité d'amitié dont l'un des volets organise la contention des flux migratoires. L'entrée en vigueur de ce traité s'est traduite par le refoulement vers la Libye de quelques 850 migrants. Fin 2009, le nombre de clandestins débarquant en Sicile ou à Lampedusa a chuté de près de 90%.

Les États nord-africains (et particulièrement le Maroc) ont en charge d'interrompre à tout prix le voyage d'exilés parvenus à proximité de leurs frontières. Ceux-ci se trouvent alors pris dans des nasses, cantonnés de longs mois dans la clandestinité et la misère, à l'image des migrants subsahariens se cachant dans les forêts marocaines en attendant de pénétrer dans les pays du sud de l'Europe. C'est une logique d'utilisation des États voisins comme bouclier anti-migratoire.

Non seulement, il y a lieu de constater que l'Europe cadenasse ses frontières, délègue le contrôle et sous-traite la répression dissuasive vis-à-vis des migrants, mais aussi le service rendu arrange les autorités du continent européen qui se voient débarrassées du travail besogneux et de bas étage et, surtout se voient protégées de la venue des populations indésirables du sud.

La lutte contre l'immigration illégale semble tout d'abord illusoire. En rendant le passage vers l'Europe de plus en plus compliqué et dangereux, cette politique provoque indirectement la mort de centaines de migrants chaque année. Elle favorise en fin le déploiement des filières criminelles de trafic et de traite des êtres humains en Méditerranée. Une nouvelle politique migratoire devrait avoir le jour en cohérence avec la politique européenne de "bon voisinage". Au lieu de voir l'immigration péjorativement, il y a lieu de l'envisager comme dans son rôle de complément et non comme envahissement. Clochard pour sa part souligne que rien ne semble freiner ces flux croissants malgré les contrôles renforcés, les morts, les arrestations aux frontières, les accords de réadmission, ou les conditions précaires de vie des émigrés en Europe. Si l'Union Européenne s'obstine à renforcer les contrôles aux frontières en oubliant de développer une véritable politique de coopération avec les pays situés sur les rives méridionales de la Méditerranée, cette situation risque de s'aggraver³⁰. Il semble que c'est

* Cfr; http://ec.europa.eu/world/enp/policy_fr.htm : La politique de voisinage (PEV) qui a été développée en 2004 dans le but d'éviter l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'UE élargie à l'est et les nouveaux voisins. Elle vise à renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité de tous. La PEV aborde notamment les objectifs stratégiques en faisant le lien entre sécurité et développement et la nécessité pour l'Europe d'avoir des voisins stables.

30 Clochard O., *op cit*, pp 159-180

l'approche que devrait développer l'Union pour la Méditerranée.

La problématique de la migration de transit interpelle les États du Maghreb et les États européens, et souligne la nécessité d'un renforcement de l'action de la société civile et des organisations intergouvernementales et de coopération internationale. Mais quelles que soient les instances mobilisées, quelles que soient les politiques envisagées, le point de vue du migrant, son expérience propre et les causes qui président à sa migration doivent avant tout être pris en compte. La question des migrations des subsahariens vers l'Europe est encore perçue trop souvent sous son seul aspect économique. Il s'agit du regard du dominant sur le dominé, du riche sur le pauvre, qui, lorsqu'il envisage des solutions, les articule en termes d'assistance d'aide humanitaire et de charité. Pour essentielles que les actions de cette nature puissent être, elles ne suffisent pas à répondre à un problème de fond. Les migrants eux insistent sur un point primordial, d'ordre à la fois social, politique, juridique et institutionnel : bien souvent instruits, qualifiés, ils ne fuient pas tant la pauvreté et la misère qu'un ordre social et politique aléatoire et trop imprévisible qui peut menacer directement leurs vies et compromettre leur avenir et celui des leurs.

S'AGIT-IL DE L'EUROPE FORTERESSE ET/OU DU MALAISE DE L'EUROPE FACE AUX MIGRANTS...

Un des principes fondamentaux du projet européen est la liberté de circulation. Cela se traduit par une disparition progressive des frontières au sein de l'Union et, de façon concomitante, le renforcement des contrôles aux frontières extérieures qui vise principalement à maintenir les migrants et les demandeurs d'asile en dehors des frontières de l'U.E. La vision sécuritaire est habillée par la crainte de la criminalité organisée, l'obsession des défis à l'intégration et le risque migratoire.

Selon les types de migrations, L'U.E. affiche une politique variée. Concernant la migration légale, c'est une immigration choisie qui est généralement adoptée (sélection des immigrants suivant des quotas et des limites numériques par branches, "migrations qualifiantes"). Pour lutter contre la migration illégale, l'Europe applique un principe de "glacis protecteur" : par le biais des accords bilatéraux et la politique du voisinage, l'U.E. lie les tiers pays à la "forteresse Europe" car en échange des aides financières (pour attaquer les raisons des migrations à la source) l'idée dominante est d'installer les réfugiés dans les tiers

pays, plus près de leur pays d'origine.

La politique européenne d'immigration laisse une impression assez différente de la réalité : comme si l'Europe n'avait pas besoin d'immigration. Aujourd'hui, on a l'impression que l'U.E. cherche à se protéger contre ce qu'elle qualifie "d'immigration subie". Pourtant, il y a un réel besoin d'immigration en Europe. L'ONU l'avait signalé déjà en 2000 et ce ne fut qu'en 2005 que le livre vert européen a reconnu la nécessité de prendre en compte le vieillissement démographique et les besoins d'immigration des pays européens en entr'ouvrant les frontières. En même temps, l'Europe pourrait profiter plus encore vu le profil des migrants qui a changé. On ne fait plus face à des ruraux analphabètes comme durant la période des migrations de masse, mais d'avantage à des urbains scolarisés issus des classes moyennes.

L'OBSESSION SÉCURITAIRE ET L'IMMIGRATION UTILITAIRE POUR L'EUROPE ?

Les questions relatives au contrôle des frontières extérieures, à l'immigration illégale et à l'asile sont tranchées (depuis le 1^{er} avril 2005) à la majorité qualifiée, l'unanimité restant de mise pour l'immigration légale. Adopté en octobre 2008, le pacte européen sur l'immigration et l'asile prévoit l'harmonisation des politiques d'immigration et une procédure d'asile unique pour les États membres en 2010. Le pacte a opté pour l'"immigration choisie" et le système de la carte bleue pour faciliter l'arrivée et l'établissement de travailleurs hautement qualifiés. Selon Jonathan Van Meerbeek³¹, l'Europe a besoin de migrants utiles et elle le sait. Pour lui, la politique de migration de l'U.E. obéit à quatre considérations : l'ouverture des frontières intérieures, la volonté des États de protéger leurs compétences souveraines, le besoin de renforcer l'économie européenne et l'impopularité des politiques de migration.

Ces quatre facteurs expliquent la vision fondée sur l'aspect sécuritaire et utilitaire de la politique de migration de l'Europe.

31 J. Van Meerbeek, "Politiques européennes de migration, un dialogue", *Émulations*, n°6, oct 2009, pp. 123-143.

QUEL EST LE RISQUE DE LA POLITIQUE D'EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES EUROPÉENNES ?

L'externalisation des frontières européennes risque de coûter cher en termes de violation des droits de l'homme. Le renforcement des contrôles aux frontières demandé aux pays du Maghreb, facilité par des instruments appropriés de coopération technique et financière, se traduit par une augmentation du pouvoir discrétionnaire et décisionnel des forces de police, et en général, de l'appareil répressif de ces pays, auquel les nouvelles législations confient un rôle de premier ordre.

Le renforcement des systèmes de contrôle augmente les risques auxquels les migrants illégaux sont confrontés au cours de leur trajet et pousse passeurs et trafiquants à expérimenter d'autres parcours, comme le montre l'accroissement du nombre de migrants subsahariens noyés en tentant de rejoindre l'Europe et les témoignages concernant de nouvelles routes passant par la Mauritanie et traversant le Sahara Occidental. En outre, s'il est vrai que le "développement des systèmes de contrôle a généré la nécessité et la demande de services illégaux [...] induisant un processus de professionnalisation progressive des sujets criminels qui y opèrent"³².

Le fait d'instituer, dans les pays du Maghreb, certains centres d'identification pour un première *screening* des demandeurs d'asile comme celui d'instituer des centres d'attente dans les ports et les aéroports pour les migrants en transit dans l'attente d'être expulsés, génèrent des craintes. Si ces pratiques provoquent de sérieuses interrogations quant au respect des droits de l'homme et à celui du droit d'asile ou de celui des migrants, ce sont les pratiques des expulsions de masse et des refoulements à la frontière qui continuent à attirer l'attention des meilleurs observateurs. Si les expulsions représentent un moment particulièrement propice aux violations possibles des droits de l'homme, la permanence quotidienne sur le chemin du migrant de certains aspects préoccupants en est un autre. Les migrants en transit sont maltraités lors des contrôles, arrêtés et jugés sans avocats, sans interprète dans une langue (nationale) que souvent ils ne comprennent pas. Les migrants subsahariens deviennent alors victimes d'abus de la part des autorités, d'extorsion, de menace de chantage. Ils subissent quotidiennement un climat de méfiance et de racisme qui peuvent

32 Goldschmidt souligne que l'augmentation des contrôles a déjà eu pour conséquence une augmentation des prix et une criminalisation des réseaux de passeurs qui s'est traduite par une série de règlements de comptes entre organisations diverses, et entre celles-ci et les forces de police marocaines. Goldschmidt 2004

provoquer des épisodes de xénophobie et d'intolérance à grande échelle, à l'image de la chasse à l'homme.

L'U.E. semble adresser aux pays maghrébins des demandes fortement contradictoires. D'un côté, elle exerce une grande pression pour faire en sorte que ces pays entreprennent avec conviction des processus concrets de démocratisation et de respect de droits de l'homme. De l'autre, elle oblige ces mêmes pays à participer activement à la gestion des flux migratoires, en contribuant au renforcement des instruments de contrôle et de répression. Le déplacement des frontières européennes vers l'extérieur n'est absolument pas la solution aux grandes difficultés et aux fortes contradictions dont souffre la politique migratoire européenne, mais risque de rendre certains équilibres plus fragiles encore : par exemple, dans les rapports entre la zone maghrébine et l'Afrique subsaharienne.

S'il est possible d'assigner à l'Union Européenne le rôle de *deus ex machina* des politiques migratoires actuelles, ceci ne suffit pas, non plus, à relever les pays maghrébins, qualifiés comme zone de transit, de leur propres responsabilités.

CONCLUSION

En étudiant le parcours des migrants subsahariens transitant par le Maghreb, on se rend compte qu'il s'agit d'un problème qui, d'un point de vue géographique, dépasse bien évidemment les frontières du Maghreb du fait qu'il implique différents pays et les relations politiques qui les lient. Le contrôle des frontières extérieures de l'U.E. et la lutte contre les migrations irrégulières en amont, dès les pays de départ et de transit, sont tributaires de contraintes qui n'ont rien à voir avec les flux migratoires. Les volontés politiques de la part des gouvernements des pays de départ et de transit à collaborer avec les pays européens sont variables et s'inscrivent dans un jeu de négociations politique avec l'U.E. et les États membres.

L'ampleur du flux dépend de l'évolution de plusieurs facteurs : politiques, macro-économiques, sociaux, environnementaux, ... la présence de conflits entre "ethnies" ou entre États, la force d'attraction exercée par les pays de destination ou de transit voire la capacité des réseaux de trafiquants et des passeurs ainsi que le changement survenu dans les politiques migratoires des pays européens et dans celles des pays maghrébins. La gestion des flux migratoires qui transitent dans les pays du Maghreb met en cause le rapport délicat existant entre les problèmes liés aux migrations et aux droits de l'homme et souligne la forte contradiction du message adressé par l'Union

Européenne aux pays du bassin méditerranéen.

Le fait de déplacer les frontières ou de les fermer complètement, le fait d'appliquer une politique de sélection des immigrants basée sur les quotas et des limites numériques par branches n'est pas une solution pour gérer la migration. Par contre, agir sur les causes semblerait en réduire l'ampleur. Dans ce cadre, le PNUD propose quelques éléments d'actions pour agir sur les causes des migrations.

Les causes des migrations étant des phénomènes complexes et multifonctionnels, le Sommet du Millénaire des Nations Unies (du 6 au 8 sept 2000) estimait nécessaire de mettre en place une politique de concertation au niveau multinational afin de permettre la mise en place d'actions et de projets dans les pays d'origine, de transit et de destination. Chaque personne humaine devrait pouvoir vivre dans la dignité dans son pays. À ce niveau les Objectifs du Millénaire pour le Développement (un ensemble qui comprend 8 objectifs) sont un outil fondamental pour engager les pays à accroître les efforts en faveur de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'élimination de la pauvreté ainsi qu'à faire avancer les principes de la dignité humaine. Travailler à atteindre ces objectifs du millénaire pour le développement (pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine), c'est agir directement sur les causes des migrations. Pour agir sur ce point on peut partir des actions possibles où les pays occidentaux ont un rôle important, peut-être même moteur à jouer dans le sens où ce sont eux qui détiennent la majeure partie des outils, moyens, techniques, budgets nécessaires à ces actions et même le pouvoir politique de les mettre ou pas en œuvre.

Agir sur les causes des migrations, *c'est créer les conditions d'une croissance économique en faveur des pauvres* (cfr Objectifs 1 et 8). Ces conditions peuvent être créées par le biais de l'ajustement des politiques d'agro-exportations, qui pour le moment ont pour conséquence de déstructurer les circuits alimentaires régionaux car la production des villages est intégrée à la production mondiale et les communautés s'appauvrissent, mangeant ce qu'elles ne produisent pas et produisant ce qu'elles ne mangent pas. La pauvreté jette sur les routes des hommes, des femmes et des enfants qui cherchent tout simplement à survivre. Les aider à produire, exporter, vivre de leur travail, réduira les migrations.

Pour agir sur les causes des migrations, *il est également important de restructurer les budgets* (cfr les OMD : santé, éducation, ...) afin que des

33 Source principal : Le Rapport mondial sur le développement 2000,2001 du PNUD.

34 <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml>

dépenses adéquates soient consacrées à la satisfaction des besoins essentiels de tous, et notamment aux services sociaux de base, il faut revoir les priorités et éliminer toutes discriminations à l'encontre des plus démunis. Ne pas pouvoir se soigner, éduquer ses enfants poussent les parents à chercher ailleurs des conditions de vie meilleure. Agir sur les biens essentiels (santé, éducation, nourriture,...) c'est aider les personnes à vivre dans leur environnement, leur pays, leur région tout en assurant une vie digne et un avenir à leurs enfants.

Protéger les ressources environnementales et le capital social des communautés pauvres (cfr objectif 7). L'environnement naturel et les réseaux sociaux constituent en effet des ressources sur lesquelles peuvent s'appuyer les pauvres pour assurer leur existence et sortir de la pauvreté (exemple : favoriser les initiatives de coopératives locales développant le marché local et permettant aux plus démunis de participer à l'activité économique de leur région). Protéger cela, c'est aider les personnes à garder leur lieu de vie, leurs réseaux sociaux, leurs façons de vivre.

Éliminer toutes les formes de discrimination. Des réformes sociales sont nécessaires pour supprimer toutes les formes de discrimination. Aux frontières de l'Europe frappent des femmes dont les droits ne sont pas respectés dans leurs propres pays, des femmes à qui la liberté de prendre leur vie en main est refusée. Les droits de l'homme sont essentiels au développement humain et doivent être garantis par la loi. Le secteur des médias, de l'information peuvent puissamment aider à éradiquer ou à faire reculer la pauvreté. Ils façonnent non seulement l'information mais aussi une culture et des valeurs nouvelles. On a besoin de valeurs qui tolèrent la diversité culturelle et respectent la dignité des pauvres, afin de renforcer la solidarité avec ces derniers et de mobiliser les individus, les communautés contre la pauvreté et l'injustice. Les médias ont tendance à rendre attrayants certains pays par des données et des images ne reflétant pas la réalité sociale de ces pays. Ceux-ci sont donc considérés faussement comme des modèles idylliques par des habitants de pays moins favorisés et les poussent à faire le grand saut de la migration pour rejoindre ce qu'ils espèrent être le "paradis".

Prévenir les conflits meurtriers par la mise en place de systèmes d'alerte avancée et le désarmement au profit du développement. Les guerres, conflits ethniques, insécurités créent des mouvements incessants sur notre planète. Les éviter permet de favoriser une vie digne aux populations et agit sur les causes des migrations.

Dans le contexte où de plus en plus les pays de l'Union Européenne se ferment aux migrants, l'objectif de ce point (agir sur les causes des migrations) n'est pas d'empêcher les migrations mais bien de donner à tout homme la possibilité d'avoir part aux différents facteurs du développement humain, la possibilité de vivre dignement dans son pays dans le respect de sa dignité, de sa liberté de penser et d'agir et des droits de l'homme.

À souligner à nouveau que les phénomènes migratoires dépendent en grande partie du non respect des droits de l'homme et de la démocratie dans les pays d'où viennent les populations migrantes. Les droits de l'homme et la démocratie doivent faire l'objet d'un souci permanent dans le plus grand nombre de pays. Une politique cohérente d'asile et de migration est nécessaire, elle à voir comme faisant partie d'un tout. Les migrations étant essentiellement des phénomènes multifactoriels, il y a lieu d'insister sur la multiplicité des démarches ou actions à entreprendre plutôt que sur la prééminence de certaines par rapport à d'autres.

Cet article n'est pas une prise de position sur les migrations en tant que telles, mais bien sur les facteurs qui peuvent pousser les gens à quitter leur pays. Le fait d'agir sur les causes des migrations ne suppose pas de reproduire en d'autres endroits le style de vie occidentale ; il est une occasion supplémentaire pour approfondir la réflexion sur le caractère nécessairement global du développement durable avec la remise en cause de certains processus décisionnels, ainsi que certains modes de vie et de production. Ainsi comme le souligne le PNUD dans son rapport sur le développement mondial humain 2000 : "les pays pauvres ont besoins d'une politique internationale éclairée et responsable pour avancer dans la réalisation de tous les droits. Cette aide ne se résume pas à de simples transferts de ressources mais passe d'avantage par l'instauration d'un environnement mondial facilitant le développement des pays les plus pauvres"

